



CHARGE/E DE MEDIATION CULTURELLE

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction Culture & Patrimoine Culturel - 038260528001992
Référentiel CNFPT : N°C4A/17 – Chargé des publics
Date de diffusion : 28/05/2026
Nombre de poste : 1

Poste à pourvoir : 1^{er} septembre 2026
Date limite de candidature : 14 juin 2026

Date prévisionnelle de l'entretien : 25 juin 2026

Type d'emploi : Contractuel ou titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement : CDD 1 an

Grade : Des rédacteurs territoriaux – Catégorie B (filière administrative)

Lieu de travail : Espace Aragon - 19 bis bvd Jules Ferry 38190 Villard-Bonnot

Temps de travail : Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

Situé à Villard-Bonnot, entre Grenoble et Chambéry, l'espace Aragon est un établissement culturel pluridisciplinaire et intercommunal depuis 2008. Unique en son genre, il réunit une programmation de spectacle vivant, sur site et hors les murs, un programme d'expositions et une activité de cinéma, moteur du lieu.

Le projet artistique et culturel de l'établissement s'organise autour de plusieurs axes :

- L'espace Aragon, scène intercommunale du Grésivaudan, comme lieu de proximité, de convivialité et de rencontres
 - Un espace de dialogue entre arts visuels et le spectacle vivant, à travers une programmation éclectique ouverte à la diversité des disciplines et des thématiques en salle et hors les murs
 - Une volonté forte d'ancrage territorial et d'élargissement des publics
- Le développement d'actions de médiation et d'éducation artistique, notamment autour de l'éducation aux images, avec une attention particulière pour la jeunesse.

Au sein de la Direction de la culture et du patrimoine culturel (DCPC), vous intégrez une équipe engagée dans le développement et la mise en œuvre d'une offre culturelle diversifiée sur le territoire, dans le cadre d'un Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) et d'un Projet culturel de Territoire (PCT).

Descriptif du poste : En qualité de chargé.e de médiation de l'espace Aragon, vous contribuez à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'équipement dans le cadre du PCT adopté pour 6 ans. Vous participez à la programmation jeune public, au développement des publics et aux actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre du PLEAC. Vous contribuez à la communication en étroite collaboration avec la responsable, le pôle communication-médiation et l'administration, accueil et billetterie.

Missions :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions favorisant la rencontre entre les œuvres et les publics : temps de médiation autour de la programmation, spectacle vivant, ateliers de pratique artistique, actions autour des expositions et parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

- Participer au développement et à la fidélisation des publics en menant des actions de prospection, en développant des partenariats avec les acteurs du territoire et en assurant le suivi des groupes et structures partenaires.
- contribuer à la programmation spectacle vivant jeune public en salle et hors les murs : repérage artistique, veille sur la création, suivi des spectacles, relations avec les partenaires et accueil des équipes artistiques.
- En lien avec le chargé de communication, participer à la stratégie de communication numérique, rédiger des contenus et animer les réseaux sociaux de la structure.
- Contribuer au suivi administratif et budgétaire des actions, ainsi qu'au montage des dossiers de subventions et à la recherche de financements.
- Participer à l'accueil des publics, assurez ponctuellement des missions de billetterie et contribuer à la vie générale de l'équipement, y compris lors des événements en soirée.

Profil demandé :

Expérience en développement des publics et médiation culturelle ;
 Connaissance approfondie du secteur du spectacle vivant et des arts visuels ;
 Connaissance en gestion budgétaire et montage de dossiers de subvention ;
 Capacité à concevoir une programmation artistique ;
 Maîtrise des outils bureautiques et réseaux sociaux ;
 Sensibilité artistique et intérêt pour les politiques culturelles ;
 Excellentes qualités relationnelles et rédactionnelles ;
 Organisation, rigueur et autonomie ;
 Esprit d'initiative et capacité de travail en équipe ;
 Sens de la pédagogie, capacité d'adaptation ;

Spécificités du poste :

Déplacements hebdomadaires sur le Grésivaudan
 Permis B exigé

Planning :

Du lundi au vendredi

Rémunération :

Salaires par mois de **1836,19 € brut** (échelon 1) + **450 € brut** prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages :

- Aménagement du temps de travail.
- Télétravail.
- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).

Sous conditions : Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure :

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Contact :

Pour tout renseignement sur le poste contacter : Mme Anne Grandsire, responsable de l'espace Aragon – direction.espacearagon@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.